



2015 à 2017. Cette situation, reliée à notre héritage en matière d'endettement, ajoutée aux perspectives de réductions des dotations de l'État fait déjà l'objet d'une mobilisation de l'ensemble des services de la commune avec qui nous travaillons sur la recherche de toutes les économies possibles et sur la mise en œuvre d'outils de suivi. Donc, quel levier est possible ? Il y a un certain nombre que vous connaissez sûrement. On peut réduire les coûts de fonctionnement, on peut réduire l'investissement, il y a aussi le levier de la fiscalité. Sur ce point, concernant l'impôt en particulier, nous faisons le choix de ne pas engager d'augmentation pour l'année 2015. Je me permets cependant d'exprimer que, conformément à nos engagements de campagne durant laquelle nous n'avons pas souhaité promettre quelque chose sur laquelle nous n'avions pas suffisamment de visibilité, une telle évolution, que nous souhaiterions éviter, ferait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des habitants. Dans ce contexte, quels pourraient être les autres leviers qui sortent un peu plus des sentiers battus ? On a pu évoquer, même si cela paraît assez marginal, la participation à travers l'organisation de chantiers participatifs là où on ne peut pas avancer faute de moyens avec les services. On peut envisager d'avancer de manière différente avec la population. L'importance aussi de nous mobiliser sur l'attractivité économique. Un autre levier qui nous est proposé dans le cadre du projet de territoire, en tout cas avec la CCPA, c'est la mutualisation de certaines compétences ou services. Donc, un certain nombre de projets est évoqué. On n'en est encore qu'au stade de projets en tous cas sur la commande publique. Il y a aussi l'instruction du droit des sols, un sujet sur lequel nous avons bien avancé et sur lequel nous aurons l'occasion de débattre et qui sera proposé lors d'un prochain conseil municipal. Plus largement, il nous faut faire preuve d'imagination. Je dirais que sur ce sujet, il est intéressant d'aller voir ailleurs par l'échange d'expériences. Parmi les exemples, certains ont déjà été mobilisés et expérimentés ici et là. Je pense en particulier aux expériences de financements croisés entre fonds publics et fonds privés à vocation sociale ou sociétale. J'en ai fini avec mon introduction et passe la parole à Yann Le Meur. Son intervention sera suivie par celle d'Andrew Lincoln.

#### Intervention de Yann le Meur :

Merci M Le Maire. Je m'appelle Yann Le Meur, je suis dirigeant d'une société de recherche et d'études en matière de finances publiques locales et notamment en matière de prospective, j'enseigne cette matière à l'université de sciences économiques de Rennes 1 et je suis particulièrement spécialisé, ainsi que toute mon équipe, dans la construction de ce qu'on appelle, en économie des modèles, des systèmes d'équation qui permettent des tests de sensibilité de différents paramètres, qui permettent de décider de ce que les élus que vous êtes pourraient faire. La mission qui m'a été confiée est assez classique puisqu'il s'agit de réaliser un éclairage sur la situation financière de la commune, de la manière dont ses finances ont évolué dans le passé récent, et dans un deuxième temps d'élaborer des hypothèses sur un certain nombre de points et d'en tester les conséquences sur les grands équilibres : l'épargne ou autofinancement, et tout ce qui a trait à l'endettement notamment la capacité de la commune à faire face à ses obligations de remboursement de sa dette. Je vais donc commencer par vous donner en 5 minutes, un tout petit cours d'analyse financière locale, de manière à vous apporter les notions essentielles et que tout le monde soit au même niveau d'information.

Je vais vous parler dans un premier temps d'épargne, qu'on appelle aussi l'autofinancement ou la capacité d'autofinancement, que ce soit dans une collectivité ou dans une entreprise. L'épargne brute se calcule en faisant la différence entre les produits de fonctionnement, ou recettes de fonctionnement réelles, et les charges de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette que vous devez rembourser. Cette épargne brute, les collectivités ont l'obligation d'en dégager assez pour que le remboursement du capital de l'emprunt soit couvert. Une fois que vous avez remboursé le capital de la dette, vous dégager un solde très important car c'est votre première recette d'investissement. Plus vous dégagerez de l'épargne nette, plus vous aurez une capacité d'investissement sans obligation de recourir trop fortement à l'emprunt. Dans toute l'étude prospective que nous avons mené, nous avons eu les yeux rivés sur l'épargne nette et nous avons fait très attention que cette épargne nette ne devienne pas négative. Si elle devenait négative, elle ne serait plus une recette pour financer l'investissement mais deviendrait une dépense et donc, pour commencer, il vous faudrait trouver les moyens de financer ce déficit d'épargne nette avant de faire de nouveaux investissements.

Deuxième élément de diagnostic sur lequel nous fonderons nos analyses : la capacité d'une collectivité à se désendetter, c'est à dire la capacité de la commune à faire face au remboursement du capital des emprunts. Cela se traduit par l'indicateur qui rapporte l'encours de la dette, c'est à dire de la dette qui vous reste à rembourser ou stock de la dette, à l'épargne brute d'une année. Vous savez qu'avec l'épargne brute vous devez pouvoir rembourser le capital des emprunts d'une année. Cet indicateur permet de voir combien d'années d'épargne brute il vous faudrait pour rembourser la totalité du capital emprunté. A ce moment là, on fait des catégories, des seuils, et selon le nombre d'années vous vous situez dans une zone plus ou moins risquée. Tant que vous êtes dans la zone comprise entre 0 et 7 années, vous êtes dans la zone dite « verte » qui ne présente pas de risque d'insolvabilité. En d'autres termes on va considérer, les banquiers en premier, que vous êtes capables, très facilement, de rembourser votre dette, que vous n'êtes pas un interlocuteur à risque, vous aurez même probablement des taux d'intérêt plus intéressants que les autres. Une fois que vous aurez dépassé 7, on considère que vous introduisez un élément de risque dans votre gestion, ce qu'on appelle une zone « jaune » dite de risque moyen, et déjà doit vous interpeller et vous faire réagir pour que vous vous recaliez sur le 7. Au-delà de 10, ça commence vraiment à devenir sérieux. 10 est le point qu'avec Alain Guengant, nous avons

retenu dans notre dernier ouvrage pour donner un point de repère très facile, très clair aux analystes, aux financiers et aux élus. 10 vous fait rentrer dans une zone de risque fort, en déséquilibre légal au sens de la loi, où vous aller avoir des difficultés à rembourser votre dette ou à faire rentrer des emprunts le jour ou vous en aurez besoin et où il est probable qu'ils soient à taux fort. Si vous allez vers 15 ou dépassez 15 c'est un risque très fort et vous êtes pratiquement sous tutelle du Préfet. Voilà les 2 indicateurs : ne pas avoir une épargne nette négative et ne pas aller au-delà de 10. Enfin, vous allez justement voir que vous êtes juste à 10, l'entrée de la zone rouge. Ces 2 indicateurs sont très précieux et nous devons déterminer quel est le niveau d'épargne nette qu'il nous faut avoir pour faire en sorte que cette épargne nette ne se dégrade pas, se stabilise.

Votre situation financière des dernières années en quelques mots. L'épargne nette est positive, la tendance était bonne car on passait de 521 000 € à 805 000 € en 2012. Le problème est que ça se dégrade à partir de 2013, puisqu'on arrive à 709 000 € et forte baisse en 2014. Le ratio encours sur épargne brute, en nombre d'années : en début de mandat on était à 10 et on revient à 10 en fin de mandat, même si sur la période ça s'était plutôt bien déroulé. Les élus ont cependant décidé en 2009 et 2010 d'augmenter la pression fiscale. L'objectif est bien ne pas avoir une épargne nette nette négative mais il faut aussi regarder quel a été le prix à payer par les contribuables pour arriver à maintenir ces grands équilibres. Les taux d'imposition de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti, ce qu'on appelle les taxes ménage, ont augmenté de 3,5% en 2009 et de 2% en 2010. Au total la pression fiscale hors actualisation des valeurs locatives a augmenté de 5,6 %. C'est un élément à prendre en considération notamment parce qu'on va être amené dans le futur à tester des capacités d'investissement et de bonne tenue de nos grands équilibres à pression fiscale constante. Après on verra peut-être s'il y a besoin de faire pareil qu'avant. Mais il faut d'abord regarder en comparaison les 2 périodes, rétrospective et prospective, et ce qu'on demande aux contribuables pour maintenir ces grands équilibres. Du côté de l'annuité de la dette, c'est à dire le capital plus les intérêts, vous êtes partis de 784 000 € en 2008 et en 2014 vous arrivez à 1 231 000 €. L'évolution est extrêmement forte, elle est de 57% sur la période. Cela explique en partie, en fin de période, la dégradation du niveau de l'épargne nette, une fois remboursé le capital et les intérêts des emprunts. Sur les 6 dernières années (2008 -2014), la commune a réalisé un montant d'investissement d'une moyenne de 2,5 millions € par an. Le financement par autofinancement en % est plutôt bon : ¼ des investissements a été financé par l'épargne nette, 1/3 par l'emprunt et 21 % par des subventions (un très bon taux qui aura du mal à se reproduire). Les bases brutes d'imposition (valeurs locatives) avant abattement ont connu une évolution intéressante, puisque les bases brutes des taxes habitation, sauf en 2014 pour des raisons très techniques que je n'évoquerai pas ici, ont évolué en moyenne de 2,1%. Vous ne faites donc pas partie des communes qui voient l'évolution de leur bases d'imposition s'affaïsser. C'est un effet « base », de supplément de ressources, qui est produit par l'évolution de la matière imposable. Et pareil pour le foncier bâti, qui est constitué du foncier bâti résidentiel et du foncier bâti industriel et commercial payé par les entreprises. Je ne parle pas pour l'instant des dotations reçues de l'État. J'en ai donc fini pour la présentation rapide de la situation financière de la commune.

Je vais diviser mon exposé en 3 parties. La 1ère consiste à vous parler des différents prélèvements que les collectivités devront subir, notamment la ponction budgétaire pour redressement des comptes publics. Elle provient d'une loi de programmation des finances publiques qui veut que les collectivités locales participent à la résorption du déficit national budgétaire consolidé à hauteur de 12,5 milliards. Au niveau de Plouguerneau, pour cette seule ponction budgétaire pour redressement des comptes publics, la commune devra se priver annuellement à l'horizon 2017, il y a une montée en puissance, de 411 000 €. Au niveau national cela se traduit par la perte, pour l'ensemble des collectivités locales françaises, de 6,6 % de leurs recettes réelles de fonctionnement (celles dont on a besoin pour dégager une épargne brute). Les communes sont un peu mieux traitées que les groupements de communes, c'est 6,3 % de perte au lieu de 6,6 % . Mais si on intègre l'ensemble des éléments qui vont affecter ou qui vont bénéficier à vos propres dotations à Plouguerneau, on arrive à un chiffre qui est plus sympathique pour vous. Quel est, à l'horizon 2020, le poids dans vos recettes réelles de fonctionnement, de la ponction élargie à toutes les autres ponctions ou à tout ce que vous pouvez recevoir comme croissance de dotation de la part de l'État ? Pour vous c'est 1,3% dans l'hypothèse de reconduction des pratiques effectuées en 2015 pour alimenter la péréquation de dotation en France (pour corriger certaines inégalités de richesses fiscales, de charges supportées par les collectivités locales), notamment la dotation qui s'appelle la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dont vous êtes largement bénéficiaires. Vous faites donc partie des communes qui, sur le plan des dotations de l'État, sont largement favorisées par rapport à d'autres. Mais c'est tout de même une baisse de 1,3% de prélèvement sur vos recettes réelles de fonctionnement alors que dans le passé, sur la dernière moitié du mandat, les dotations augmentaient. Il se trouve que vous avez en face des dotations reçues, quand d'autres en payent et c'est ça qui vous « sauve » puisque vous êtes attributaires d'un fonds de péréquation national qui est alimenté par d'autres communes plus riches que vous qui s'appelle le fonds de péréquation intercommunal (FPIC). Qu'est ce qui vous manquera en 2020 dans cette simulation optimiste ? 90 000 € et non pas les 411 000 €. Ce n'est pas cette simulation que l'on va retenir car il y a 2 hypothèses qui s'appliquent à l'avenir en matière de péréquation. Une hypothèse plus pessimiste qui consiste à ne pas reproduire les pratiques de 2015, qui sont très généreuses envers une commune comme la vôtre, et qui implique une ponction sur vos recettes réelles de fonctionnement de 1,9% au lieu de 1,3% en 2020. Je vais aller directement aux résultats de nos simulations.

Je vais faire une première simulation qui n'a strictement rien à voir avec la réalité, mais juste pour que vous voyiez ce qui se passerait s'il n'y avait pas eu cette ponction de 411 000 €, en ayant déjà fait un effort sur les charges fonctionnement mais en reproduisant le même niveau d'investissement annuel que par le passé (2,5 millions d'€ / an). Dans cette simulation, l'évolution des taux d'imposition est à 0%, les charges de fonctionnement, qui ont très fortement progressé en 2014 et 2015, connaissent une décélération de leur évolution très puissante puisque dès 2016, on doit maintenir les charges de fonctionnement selon une évolution, hors inflation, de 0,5%. Si vous voulez raisonner avec l'inflation, il faut rajouter 1% /an. Dans ces conditions, l'épargne nette, qui était de 434 000 €, se dégrade pour approcher de 0 et pour remonter en 2019 et 2020 car de gros emprunts arrivent à échéance en 2019 (et libèrent de l'épargne nette). Vous arrivez à une épargne nette stabilisée autour de 150 à 180 000 € donc vous êtes toujours positifs sans que l'on puisse pour autant considérer que vous êtes dans une situation faste. En effet, le ratio d'encours sur l'épargne brute est toujours dans la zone rouge et on s'éloigne du 10 de départ : 12 / 12,8 / 13,2 / 13,7. Mais on a quand même réussi à avoir une épargne nette positive. Si l'on rajoute à ces critères, les 411 000 € de ponction budgétaire, vous arrivez à une épargne nette de - 353 000 €. Voilà le résultat que l'on obtient si vous voulez faire le même montant d'investissement, ne pas augmenter les impôts, ce que l'équipe précédente avait fait, et augmenter vos charges de fonctionnement de 0,5% hors inflation. Cela n'est pas possible car dès 2016, l'épargne nette tombe à 0, vous êtes en négatif en 2017 et cela ne fait que se dégrader jusqu'en 2020 pour atteindre - 353 000 € avec des ratios de désendettement qui sont totalement aberrants, puisque vous avez dépassé 20 années et arrivez à 25 années. Cette simulation que l'on pourrait appeler « au fil de l'eau » où vous maintenez ce qui se faisait auparavant est absolument intenable. Un test de sensibilité intéressant serait de savoir ce que cela pourrait représenter en points d'impôts, s'il était envisagé de compenser la perte de recettes par la pression fiscale ? Il faudrait augmenter les taux d'imposition de 10% sur la période.

La deuxième simulation, toujours théorique et qui n'est donc pas celle retenue par le comité de pilotage, part du même principe que la première mais a pour objectif de tomber en deçà des 10 années de désendettement en agissant sur la pression fiscale. Pour atteindre cet objectif il faudrait argumenter les taxes « ménage » de 18%. Vous comprenez donc tous que vous n'avez plus les moyens de faire 2,5 millions d'investissement par an, que vous êtes dans l'obligation d'aller en deçà des + 0,5% d'évolution de vos charges de fonctionnement après 2015, parce qu'en 2015 vous êtes en grande difficulté, il y a des coups partis, ça ne s'arrête pas comme ça une machine comme une collectivité locale. Pour ceux d'entre vous qui choisiraient le recours à l'impôt, il faut tenir compte du fait que sur Plouguerneau, les taxes sont déjà élevées.

Pour la troisième simulation nous partons des mêmes postulats que dans la première simulation : - 351 000 € d'épargne nette et un ratio de désendettement de 24,6 années. Nous partons du principe suivant : comment faire pour désendetter la collectivité ? Comment faire pour ne pas faire d'emprunt et arriver à un ratio qui soit en-deçà de 7 ? Dans cette simulation, le choix est de ne pas faire d'emprunt avant 2009, puisqu'en 2009 on a des chutes importantes d'anciens emprunts. Dans cette simulation, on atteint 873 000 € d'épargne nette et un ratio de désendettement de 5,9 en 2020. Mais il y a un problème, le niveau d'investissement est tombé très largement en dessous de 1 million d'euros par an, très loin des 2,5 millions réalisés jusqu'alors : c'est 902 000 € en 2016, 791 000 € en 2017, 773 000 € en 2018. Il n'y a qu'en 2019 qu'on peut repartir car des emprunts tombent, mais on reste quand même largement en-dessous des 1,5 millions. Et pareil en 2015, on est en-dessous du programme qu'on avait prévu tout à l'heure, et on est largement en-dessous des 2,5 millions. On verra tout à l'heure ce que cela donne en moyenne selon les simulations. Donc, premier problème, pendant trois ans on a plus rien, et comment faire pour ne rien faire ? Difficile de ne rien faire ! Il y a toujours des grosses réparations à faire, de la voirie ... Donc ce n'est pas une vraie solution même si cela a le mérite d'exister en terme d'ordre de grandeur. Il y a un autre problème que celui de l'effondrement de l'investissement, c'est le fonctionnement. Il faut, alors qu'on était à + 4,2% en 2015 dans la simulation 2 avec les coups partis, les choses qu'on connaît déjà, être à + 1,4 %, et après il faut diminuer de - 2,6 % en 2016, et de - 2,5 % en 2017. Après on peut revenir à + 0,5% car de la dette tombe en fin de période. Maintenant est-ce que ces objectifs sont réalistes ? On a beau avoir la velléité, ce qui est plus que de la volonté, cela semble quand même difficile.

La quatrième simulation va, de manière aisée et très facile à comprendre, nous donner des résultats en fonction d'une baisse importante de l'investissement : 2 millions en 2015, et ensuite 1 million jusqu'à la fin de la période. On garde aussi les hypothèses de fonctionnement de la simulation de référence : + 4,2 % en 2015 puis + 0,5% jusqu'à la fin de la période. Dans cette simulation on ne joue que sur un levier : l'investissement. Et on va voir si ce levier est suffisant. Vous arrivez à une épargne nette qui est certes positive mais qui est quand même faible, dès lors qu'au niveau des ratios de désendettement vous êtes encore en zone à fort risque : 14,5 en 2017, 13,4 en 2018, 12,4 en 2019 et 11,5 en 2020. Cette simulation a le mérite de vous montrer que même si vous faites le maximum d'efforts au niveau des investissements, vous n'arrivez pas à résoudre votre problème de surendettement. On ne peut pas jouer simplement sur l'épargne nette.

Alors évidemment on peut jouer en même temps sur la fiscalité, pas en 2015, j'ai bien entendu le discours de Monsieur le Maire, mais en 2016, parce que vous n'arrivez pas à tenir votre fonctionnement ou que vous vouliez faire quand même faire un minimum d'investissement. Si vous jouez sur la pression fiscale, 5%, là ça fonctionne. Cette simulation 5 n'a pas été retenue, mais c'est juste un exemple, pour montrer que si on fait le maximum sur l'investissement, et que l'on n'arrive pas à aller plus loin dans le fonctionnement, la sanction

c'est la pression fiscale. Ou si les contribuables, les habitants veulent vraiment que vous continuiez à leur rendre le service que vous leur rendez aujourd'hui, il faudra, à un moment donné qu'ils passent à la caisse. Dans cette simulation, on fait 1,5 millions d'investissement et on arrive à faire les économies de fonctionnement vous permettant d'investir. C'est le deal, ce que tout le monde recherche à faire en ce moment : comment continuer à investir au détriment du fonctionnement ? Ce qui est un peu dur à faire quand on réalise des équipements de type de celui-là (la salle culturelle) car quand vous faites de l'investissement, en général derrière, il faut les faire fonctionner ces équipements, donc il y a des coûts derrière. Mais vous n'en êtes plus à faire ce genre d'équipements, ou alors peut-être que vous pouvez faire un certain nombre d'investissements sans que ça vous coûte forcément en fonctionnement. Ici, l'équilibre est obtenu car on est à 8,5 de ratio d'endettement en 2020 et plus de 500 000 € d'épargne nette. C'est une simulation qui est correcte car elle préserve les grands équilibres, mais attention, vous faites 1,5 millions d'investissement entre 2016 et 2020, en plus des 2 millions de 2015, et il vous faut maîtriser plus que tout à l'heure votre fonctionnement qui était à 4,2% en 2015, soit +3,3%, et ne plus augmenter, hors inflation, votre fonctionnement. C'est ça la directive d'ailleurs de l'État. En réduisant les dotations, il veut que plus personne ne puisse augmenter ses charges de fonctionnement, hors inflation, parce qu'avec l'inflation ça fait quand même 1%.

On va passer directement à la simulation 7, la dernière : aucune évolution des taux d'imposition, des dépenses d'investissement plutôt faibles, sauf en fin de période puisqu'on profite de l'embellie liée à l'arrivée à extinction de grands emprunts en 2019. L'épargne nette se situe en 2020 à 610 000 € et le ratio d'endettement à 7,7, c'est parfait. Le prix à payer en fonctionnement est moins important que ce qu'on avait dans la simulation 3, de désendettement puissant, puisqu'on a plus la réduction des charges de fonctionnement de -2,5% en 2017. Mais si elle n'est pas aussi dure, la simulation 7 demande quand même un effort considérable. Effort qui veut que malgré toutes les augmentations annoncées pour pouvoir faire quoi que ce soit en 2015, il faut qu'on arrive à maintenir l'évolution à + 1,4 % en 2015, et à couper dans un certain nombre de budgets en 2016 puisqu'il faut qu'on diminue de - 2,6%. Les deux budgets sur lesquels il va falloir travailler à fond et de manière dure, avec ce qu'on appelle « la commission de la hache », ce sont 2015 et 2016. Et après on repart sur une évolution de +0,5%. Si on arrive à faire ça, on peut après se permettre de voir évoluer, petitement, ces charges de fonctionnement, 0,5% par an, à condition d'avoir réussi dès 2015 à diminuer par rapport à ce qu'on attend en 2015 et diminuer vraiment par rapport à 2015 en 2016 de - 2,6%. Et là, vous avez une simulation, qui a une configuration multi-paramètres, parfaite : une épargne qui évolue dans le bon sens, et qui atteint 610 000 €, un encours qui se rapproche de 7 en fin de période. Vous êtes à 10,4 en 2014. En 2015, on a tout essayé mais ce n'était pas possible tout de suite d'arriver à désendetter la commune, c'est l'effet du passé, de 2012, 2013, 2014, on ne peut pas y arriver d'un seul coup, ça reste trop théorique, donc en 2015 on est à 11. Vous passez à 9 les 2 années d'après, puis vous descendez à 8, à 7,9 et enfin à 7,7. Donc, compte-tenu de ce que je vous ai montré tout à l'heure, vous approchez et vous êtes tout près de la zone « verte ». Et en épargne nette, vous approchez des niveaux d'épargne nette qu'en moyenne vous avez connu dans la période passée, 600 000 €. Voici ce que je voulais vous montrer

Il y a un tableau multicritère pour finir qui va reprendre l'ensemble des hypothèses. J'ai sélectionné tout les paramètres qui pouvaient vous être utiles pour avoir une vision comparative des résultats des différentes simulations. Il y a un code couleur qui est très relatif : le vert c'est quand c'est bien, le rouge c'est quand c'est pas bien, le orangé c'est moyen, le violet foncé c'est quand c'est catastrophique ou impossible. Simulation n°1 : 2,5 millions d'investissement par an y compris 2015, une augmentation, y compris 2015, des charges de fonctionnement de 1,1%, c'est je vous rappelle 0,5% par an à partir de 2016 et 4,2% en 2015, 24,6 en encours sur l'épargne brute et - 353 000 € en épargne nette. Simulation 2 : au-delà de 500 000 € en épargne nette, on arrive juste à 10 en capacité de désendettement et le prix à payer +18% d'augmentation de la pression fiscale. Simulation 3 : on veut quand même faire un minimum d'investissement (1 380 000 €), on ne veut pas augmenter les impôts, on veut vraiment se désendetter, c'est à dire vraiment passer en deçà de 7, soit 5,9 et donc avoir une épargne nette très forte, au même niveau que ce qu'on a connu au meilleur moment de la période rétrospective, mais le prix à payer, il est peut-être rédhibitoire, ce n'est pas à moi de le dire, ou plutôt un objectif impossible à atteindre, qui est de diminuer annuellement de -0,4% les charges de fonctionnement. C'est facile à dire mais ce n'est pas facile à faire, c'est ça le problème. C'est bien de se désendetter le plus possible mais ce ne peut être que par les dépenses de fonctionnement et donc d'exploitation des équipements de la commune qui doivent compenser l'accroissement important que l'on a connu de l'annuité de la dette. L'annuité de la dette elle a un prix, c'est de faire baisser les dépenses d'exploitation pour pouvoir rembourser la dette. Simulation 4 : l'hypothèse la plus basse en investissement (1 million par an sauf 2 millions en 2015), on ne touche pas au fonctionnement, les résultats sont plus que moyens : 186 000 € en épargne nette et 11,5 en ratio sur l'épargne brute. Simulation 5 : elle retrouve une capacité d'investissement de 1 583 000 € par an (2 millions en 2015 plus 1,5 millions par an sur le reste de la période), 523 000 € d'épargne nette, 8,5 de ratio de désendettement et le prix à payer, les dépenses de fonctionnement ne peuvent pas augmenter de 1,1% par an mais doivent se situer à 0,5%. Je le mets en rouge par ce que je considère que le service rendu diminue. Je ne considère pas, comme le fait l'État, que les collectivités qui ont des charges de fonctionnement sont par définition mal gérées. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des économies à faire au niveau des collectivités locales. Mais au niveau où l'on est arrivé là, c'est plutôt un handicap que de devoir réduire le fonctionnement. Donc je ne

vais pas aller critiquer une collectivité qui a des charges de fonctionnement à un moment donné, puisqu'elle offre en face de ces charges de fonctionnement, un service. Attention, pour pouvoir faire les 1 583 000 € d'investissement, il ne suffisait pas réduire l'évolution des charges de fonctionnement à + 0,5% par an mais aussi d'augmenter la pression fiscale de 5%. Ce qui n'est pas anodin non plus dans la présentation, peut-être qu'à un moment donné vous aurez l'obligation, si vous ne pouvez pas aller plus loin que les 0,5%, si vous voulez faire les 1 583 000 €, il vous faudra agir sur la pression fiscale pour vous désendetter et avoir une épargne nette supérieure à 500 000 €. Une simulation 6 que je ne vous avais pas montrée tout à l'heure. C'est à peu près la même chose en fonctionnement, 0,6%. La différence avec la précédente est qu'on augmente pas la pression fiscale et mais on perd 300 000 € d'investissement par an. C'est à vous de choisir, vous augmentez la pression fiscale pour faire plus d'investissement, ou vous n'augmentez pas la pression fiscale mais vos concitoyens doivent savoir que vous ne pourrez pas investir autant. La fameuse simulation 7 qui est une simulation intéressante à plusieurs titres, c'est une situation d'équilibre aussi: on veut préserver un minimum l'investissement, essayer de faire au moins 1,4 millions d'investissement par an, ne pas augmenter la pression fiscale, atteindre un niveau de désendettement qui s'approche de 7 (7,7), c'est le meilleur score que l'on pourra obtenir après celui de la simulation 3, avoir une très bonne épargne nette, 610 000 €. Mais là aussi le prix à payer, peut-être quasi impossible à atteindre, cela reste à voir, c'est que sur la période y compris 2015, les charges de fonctionnement n'augmentent que de 0,1% par an, en dépit du fait qu'en 2015 il y a des effets de report, de charges de fonctionnement induit, enregistrés dès aujourd'hui qui font que de toute manière en 2015 ça augmentera et qu'il faudra donc serrer très très fortement le budget 2016.

#### Intervention de Andrew Lincoln :

Bonsoir à toutes et à tous. Je pense après cette introduction que tout le monde le savait, et même avant cette présentation, que notre Débat d'Orientations Budgétaires a lieu dans un contexte très particulier. C'est à dire, historiquement les dotations de l'Etat vers les collectivités ont toujours augmenté d'année en année et l'année 2015 est vraiment l'année de l'inversion de cette tendance. C'est une année de rupture de tendance et l'ensemble des collectivités de France sont en train de vivre ça de façon modulée comme Yann le Meur l'a expliqué. Certaines communes, notamment les communes riches, vont perdre vraiment des pourcentages très forts de leur dotation, d'autres communes, comme la commune de Plouguerneau, qui nationalement est classée plutôt commune pauvre et qui a besoin d'avantage d'aides de la part de l'Etat, va souffrir un peu moins. Mais tout le monde va souffrir. Tout le monde a lu, je pense, des Débats d'Orientations Budgétaires localement où chaque fois l'adjoint aux finances annonce le montant de la baisse des dotations de l'Etat. Il y a donc un contexte national, qui est commun, et ensuite, bien-sûr, il y a des spécificités de chaque commune. Je vais essayer dans ma présentation de marier un peu les deux, et en même temps d'éviter de répéter ce que Yann Le Meur a déjà dit. On va commencer avec le contexte un petit peu avant l'arrivée de la majorité actuelle, on va regarder l'année 2014 qui était déjà une année assez difficile, et ensuite je vais vous présenter un peu nos orientations pour 2015. Voilà d'abord quelques éléments de contexte. Plouguerneau a la chance d'être une commune bien équipée, et je pense que c'est le moment de saluer un peu le travail fait en terme d'équipements. Il y a eu une installation assez brillante avant-hier dans cette salle où il y avait 780 personnes pour les Tréteaux Chantants. C'était vraiment un événement de 1ère qualité. Mais il y a aussi en arrière-plan un certain nombre de difficultés. Je vais peut être insister sur la question démographique parce que c'est une question que Yann n'a pas abordée. On a déjà vu l'essentiel sur l'endettement, c'est quelque chose d'assez structurant à Plouguerneau. C'est intéressant, je pense de regarder brièvement l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'évolution des produits de fonctionnement par le passé parce que ça nous permet de situer ce qu'il s'est passé en 2014. Il faut dire quelque chose également sur le sujet clé de la soirée qui est la situation de l'épargne brute et de l'épargne nette que Yann Le Meur a expliqué. C'est l'épargne nette en grande partie qui va garantir ou déterminer les niveaux d'investissement pour les années qui viennent et on a déjà noté qu'à Plouguerneau, quand on compare avec d'autres communes, que les taux d'impositions sont déjà relativement élevés. Sur la démographie, je pense que tout le monde dans la salle doit avoir en tête l'histoire démographique de la commune. A Plouguerneau, juste après la guerre, il y avait 6180 habitants. Ensuite, jusqu'en 1990, il y a eu une baisse constante de la population pour arriver à 5255 habitants. Après, il y a eu une nouvelle phase de croissance. Quand on regarde ce tableau, on voit vraiment, je pense, que c'est l'impact essentiellement de la crise qui a fait que cette phase de croissance s'est arrêtée. Il faut comprendre un peu comment les statistiques démographiques sont gérées en France. L'année de référence représente en quelque sorte le réel, par exemple, l'année de référence 2012 est en fait le dernier recensement ayant eu lieu à Plouguerneau avec une population totale de 6487. Mais en fait, entre l'année de référence et l'entrée en vigueur des statistiques, il y a un écart de 3 ans. Donc, l'année de référence 2009 représente le maximum de la population dans l'histoire récente à Plouguerneau et depuis 2009 on est dans une nouvelle période qui n'est pas sans importance financière fiscale. La dotation principale de l'Etat est basée sur la population qu'on appelle la population DGF qui n'est pas tout à fait la population que vous venez de voir, parce que à la population de l'INSEE que l'on vient de voir, il faut ajouter une sorte de quota pour les résidences secondaires sur Plouguerneau. L'Etat affecte un habitant à chaque résidence secondaire. Le mouvement des chiffres est un peu différent notamment grâce aux résidences secondaires. La population DGF continue d'augmenter jusqu'en 2013, mais encore un fois nous en avons

confirmation, nous sommes dans une nouvelle période. En 2014 même la population DGF baisse, parce que la population INSEE a baissé déjà sur 3 années et aussi parce qu'il y a eu une baisse du nombre des résidences secondaires. Le contexte démographique actuel n'est pas très bon pour les recettes. Ensuite il y a la question de l'endettement. On a déjà traité largement cela avec Yann Le Meur. Je voudrais simplement insister sur ce que l'on appelle la rigidité de la dette, c'est à dire que pendant 6 ans, commençant en 2013 terminant en 2018, on a une annuité de la dette qui est pour ainsi dire constante. C'est à peu près 1,2 millions et ça représente un niveau élevé en terme d'annuité. C'était déjà vrai en 2013, c'était vrai en 2014 et ça va être vrai pour 2015, ce sera toujours vrai en 2018, il y aura une forte pression sur les comptes à Plouguerneau à cause de ce remboursement des capitaux et aussi de paiement d'intérêts qui est l'un des problèmes spécifiques à Plouguerneau qui a beaucoup investi mais qui aujourd'hui qui doit faire face à ces investissements. Quand on regarde ce qui s'est passé historiquement sur les dépenses de fonctionnement, on ne peut pas dire là qu'il y a une tendance, mais on voit que chaque année il y a eu une évolution relativement importante et parfois par à coup. A-coup en 2009 qui correspond à la municipalisation de la crèche et on va voir, à-coup assez important en 2014 qui est en partie dû à l'intégration de ce nouvel équipement qui entraîne un certain nombre de frais de fonctionnement comme l'a souligné Yann Le Meur. Quant aux recettes par contre, on voit que le problème commence il n'y a pas si longtemps. On a connu de belles années : 2009, 9 % d'augmentation des recettes, mais en 2013, on était déjà descendu à 2,83 % et en 2014, année de la première petite ponction par l'État, on est à moins de 1 %. La tendance n'est pas très favorable. Comme l'a déjà souligné Yann Le Meur, le résultat de tout cela est que, à partir de 2012, il y a une inversion dans nos capacités d'épargne. Ça semble assez faible en 2013, mais il ne faut pas oublier qu'en 2013, il y avait des recettes exceptionnelles suite à l'incendie à Lilia. Par conséquent, la baisse est un peu cachée par l'arrivée de recettes exceptionnelles qui, par définition, ne reviennent pas tous les ans. Et ensuite, clairement, des baisses beaucoup plus significatives en 2014. Quelques observations sur l'année que l'on vient de vivre, l'année 2014. Voici une reproduction du transparent d'avril 2014 de notre dernier Débat d'Orientations Budgétaires. C'est ce qu'on voyait à l'horizon. J'avais annoncé en effet que les dotations de l'État allaient commencer à baisser. Certains m'ont trouvé un peu pessimiste et ont souligné l'aspect péréquation, mais comme nous avons vu et allons voir néanmoins, les choses à ce niveau là vont empirer. C'était déjà assez clair au mois d'avril, il y allait avoir une forte pression sur les dépenses de fonctionnement. Cette salle allait commencer à fonctionner, la saison a commencé en septembre car l'ouverture a été un peu repoussée. Quand on est arrivé, l'obligation des TAP était déjà bien avancée avec un plan assez ambitieux qui impliquait des dépenses et bien que l'État ait déjà commencé à baisser les dotations, il avait aussi ajouté quelques dépenses de fonctionnement en plus. Des cotisations, une revalorisation bien méritée pour les agents de la catégorie C qui ne sont pas très bien payés, mais aussi une augmentation de la TVA. Tout cela s'est confirmé. Côté fonctionnement, on a le début de ce que l'on pourrait appeler un choc financier avec une baisse des dotations malgré le fait que Plouguerneau bénéficie de l'autre politique mise en place par le Gouvernement qui est la montée en charge de la péréquation. Les dépenses de personnel ont progressé comme prévu. Peut-être quelque chose qu'on avait pas assez souligné et pas assez compris en avril 2014, il avait déjà lancé, depuis l'été 2013, une politique de renforcement des services techniques. Entre mars 2013 et janvier 2014, 5 personnes ont été embauchées dans les services techniques, et cela allait avoir un impact sur la masse salariale à 2014. Voilà ce qui s'est passé. Vous avez d'abord la baisse de la DGF assez importante, 60 000 € à peu près par rapport à l'année précédente. Par rapport à certaines communes, on a de la chance. On nous prélève 61 000 € en 2015 mais en même temps on nous retourne, par le renforcement de la péréquation, 40 000 €. Donc le différentiel est de 21 000 €. Néanmoins, ça représente un certain pourcentage de nos recettes. Voilà ce qui a coûté sur 2014, les autres mesures de l'État, on arrive à ça et voilà nos estimations. Ça c'est pour la masse salariale à la salle Armorica, une augmentation de 52 000 € et l'impact global du renforcement de services techniques qui est une politique que nous avons continué, notamment en titularisant deux personnes qui avaient été embauchées l'année précédente.

L'autre aspect de 2014, comme nous l'avons expliqué dans l'écrit que vous avez pu lire, était, c'est une sorte de contraste, que c'est une année assez record pour l'investissement. Il y avait beaucoup de projets en cours qui figuraient dans le budget comme reste à réaliser et là vous avez les sommes. Si on rajoute les remboursements des capitaux, le capital, les sommes investies sont plutôt de l'ordre de 4,1 millions d'euros, mais ça représente une somme très importante et la mise en œuvre des grands projets d'investissement qui avaient été décidés par l'ancienne majorité avec quelques dépenses assez modestes liées à notre programme. L'autre chose qu'il faut ajouter, pour la 2ème année de suite, c'était déjà vrai en 2013, il n'y avait pas eu de nouveaux emprunts. On a continué cette politique et donc le capital remboursé égale la baisse de notre dette avec en gros, si on le rapporte à la population baisse avec à peu près 100 € sur l'année. Auparavant, le chiffre était à 1883 € / habitant. Si on résume un peu 2014, vous avez une progression des charges de fonctionnement, vous avez des recettes, des produits de fonctionnement qui n'avancent pas très vite. Vous avez en arrière-plan l'annuité de la dette qui est constante et qui est à un niveau élevé. Quel est le résultat ? On a continué à se désendetter pour une 2ème année de suite mais la pression des charges de fonctionnement a fait en sorte que les parts en brut et les parts nettes ont été en baisse. On voit qu'il y a eu une détérioration dans le délai d'extension de la dette, c'est à dire si on utilise la CAF brute pour rembourser, on voit qu'on est arrivé à 10, un niveau connu comme dans les années antérieures, qui n'est pas sur le graphique, mais comme l'a dit Yann Le Meur, représente

vraiment un niveau d'alerte. Il est clair que même si on se désendette, on n'est pas dans une situation financière facile, qui a besoin d'être gérée de près avec comme objectif le désendettement et le rétablissement du ratio plus conforme au niveau de 7 alors que l'on est abonné depuis un certain nombre d'années à un niveau au-delà de 7.

On en vient à la question de nos orientations budgétaires. On peut rappeler très rapidement le contexte. C'est un tableau que l'on a regardé plusieurs fois. Ce que j'ai chiffré dans le texte écrit est la somme cumulée de la ligne commençant à 21 et qui se termine à 133. De mémoire, on arrive à la somme de 987 000 €. Des recettes en moins par rapport à 2013. Ce qui est très important d'avoir en tête, ce n'est pas simplement cela, la perte, c'est aussi la perte de ce qui aurait été la progression en période plus normale par rapport à l'histoire récente. Donc, baisse très importante dans les recettes que nous allons recevoir de l'État avec en plus des pics de ponction qui arrivent. On aura des années extrêmement difficiles en cela en 2017 et 2018 où le total cumulé dépasse chaque année les 200 000 €.

Donc, dotation de l'État qui baisse et ensuite les produits de fonctionnement que l'on peut résumer par une sorte de stagnation sur 4 ans. En effet de 2014 à 2017, on tourne tout le temps autour de 7,1 millions, et en 2015, si le logiciel de Yann Le Meur est extrêmement performant, ce qui est le cas, on va même connaître une baisse absolue. Donc, absence pendant 4 ans de progression des recettes, on est dans une situation de stagnation. La question est, comment faire face à cela sachant aussi qu'il y a une tendance assez lourde par rapport à la masse salariale qui a augmenté ? On en vient vraiment à nos choix. Le choix facile aurait été de réagir à la baisse de la dotation de l'État par une augmentation de la fiscalité. Nous avons choisi la stabilité des taux pour l'année qui vient. Pourquoi ? D'abord, il y a la situation nationale. Le gouvernement baisse les dotations, l'intention n'était pas de faire en sorte de provoquer une augmentation de la fiscalité locale. Ensuite, on a une situation qui existe déjà à Plouguerneau. On bénéficie de la péréquation, pourquoi ? Parce que nous avons un potentiel fiscal plutôt faible et, quand on compare nos taux d'imposition, les taux sont déjà assez élevés. Donc, le levier fiscal ne sera pas un levier facile ou souhaitable à utiliser sur Plouguerneau parce que nos concitoyens payent déjà pas mal d'impôts. Ensuite, il faut se poser la question : comment piloter le budget dans ces conditions difficiles, notamment avec cette stagnation des recettes ? Le grand danger que nous avons identifié dans les simulations de Yann Le Meur, si on continuait un peu comme auparavant, serait à terme assez rapidement la disparition de notre épargne nette, ce qui voudrait dire que notre capacité à investir serait éliminée. Il faut donc mettre en place une stratégie financière qui est basée sur ce qu'on pourrait appeler la défense et ensuite la reconstitution de l'épargne nette. Les objectifs que nous avons établis à ce niveau est de d'abord de limiter sa baisse en 2015, car avec les premières simulations elle aurait pu baisser à 150 000 €. Là, nous allons adopter un budget pour la bloquer à 300 000 €, avec déjà une option sur 2016 de la remonter à 400 000 €. Comment faire ? Cela va être extrêmement difficile car dans le budget, avec tous les projets qui ont été lancés, l'impact d'un grand équipement comme cet équipement-ci, si on laissait évoluer « naturellement » les charges de fonctionnement, on aurait eu en 2015 une évolution d'environ +4% ou un peu plus. Il est clair qu'en 2015 il faut freiner fortement l'évolution des charges de fonctionnement. Pour faire cela, et c'est le travail que nous sommes en train de faire et que nous présenterons le 19 mars, nous sommes en train de travailler sur un programme de 150 000 € d'économies de fonctionnement hors masse salariale, sachant que la masse salariale représente la moitié du budget, même un peu plus. C'est un objectif qui est aussi ambitieux que l'objectif fixé en 2016, où l'on va travailler dans le sens d'une baisse absolue, hors inflation de 2,6%. Je pense qu'il n'y a pas d'autres mots à employer, c'est en gros deux années d'austérité en terme de fonctionnement, que nous allons essayer de prendre de manière positive. C'est à dire de faire aussi bien avec un peu moins, mais cela va demander un grand effort des salariés et un gros effort très concerté et très collectif pour faire baisser certaines charges de fonctionnement. L'autre stratégie que nous avons, et qui est une stratégie de moyen terme, c'est essayer de renégocier la dette. Et clairement là, nous n'avons pas absolument la main, nous avons besoin d'une négociation avec les prêteurs, c'est à dire les banques. Les lettres sont déjà parties et l'on espère avoir dans les mois qui viennent des rendez-vous avec les banques, pour explorer comment la dette pourrait être renégociée, pour rapprocher les taux historiques de la dette aux taux pratiqués aujourd'hui, et de cette manière là, baisser l'annuité de la dette et donc la pression globale sur nos comptes. Car si on n'avait pas les 1,2 millions à rembourser tous les ans comme annuités, clairement la situation à Plouguerneau serait beaucoup plus facile. Mais cette situation historique, il faut y faire face et nous allons le faire. Pour conclure, un mot sur les perspectives d'investissement : 2015, une année de transition ou une année d'atterrissage, car on arrive d'un niveau d'investissement extrêmement élevé en 2014. Le but est d'aller progressivement dans un niveau plus soutenable dans la durée et dans le contexte difficile actuel. En 2015, il y a un certain niveau de marge de manœuvre, car comme il y a eu beaucoup d'investissement l'année dernière, ça produit en retour de TVA une somme assez importante : 625 000 €. Et sur cette ligne-là le gouvernement nous aide un petit peu car il a légèrement augmenté le taux de remboursement de la TVA. Là vous avez projet d'affectation du résultat 2014, on n'est pas tout à fait fixé, mais ça sera de l'ordre de 950 000 €. Dernière ligne, il y a déjà un nombre assez important de subventions qui sont inscrites dans le budget avec des votes qui ont déjà eu lieu dans les collectivités. Côté dépense, première chose à noter, nous comptons poursuivre la politique de désendettement, dont ça sera la 3e année. Pas de nouvel emprunt, donc le capital remboursé représentera la baisse de la dette. Si on calcule par habitant, la dette de la commune va baisser de 100 € par habitant. Ensuite qu'allons nous faire

en terme de dépenses ? Il y a un certain nombre de dépenses comme je l'ai écrit, qui sont la fin des travaux sur l'Armorica et la RD 32. On espère aussi résoudre le conflit juridique autour du projet d'investissement de l'espace de loisirs sportifs. En terme de nouveaux projets, voici la liste. On s'est déjà engagé lors des vœux du Maire, d'investir dans la salle polyvalente de Lilia où ça devient difficile de pratiquer certains sports à cause de l'état du sol. Il est clair qu'avec ce que nous avons vécu l'année dernière, en terme de tempête, on a besoin d'une politique de renforcement de la côte en terme d'enrochement. Nous allons poursuivre notre politique de déplacement doux, la voie verte va relier le Grouanec au bourg. Nous avons hérité d'une SPPL qui était arrêtée par le Préfet. Les derniers recours sont en train de s'épuiser, donc on va pouvoir passer à la mise en œuvre du sentier côtier, je pense, par tranches. Nous sommes arrivés à inscrire dans notre contrat de territoire avec le département, un projet de pôle d'échange multimodal pour faciliter l'utilisation des transports collectifs à partir de Plouguerneau. Il me semble qu'il est très important d'avoir une politique d'acquisition foncière, c'est une façon de préparer l'avenir. Il y a des besoins très concrets, notamment par rapport au cimetière. Et nous avons remarqué qu'il y a aussi un grand besoin de renouveler les véhicules à disposition des services techniques dont un grand nombre de véhicule datent d'un certain temps et ne sont plus très performants et qui auraient besoin d'être remplacés avec un plan pluriannuel de remplacement. Ensuite, dernière ligne, que l'on a classée un peu comme « autres » : la question de la numérotation des habitations. Je pense que tout le monde a vu récemment qu'il y a beaucoup de panneaux à fleurir avec des jolis noms de quartiers. Ensuite, il va falloir numérotter toutes les maisons, ce qui sera une très bonne chose pour tout le monde. Je pense que vous savez tous qu'il y a des échéances en terme d'accessibilité des équipements, notamment les établissements recevant du public : les ERP. Il y a donc une petite dotation pour un début de planification pluriannuelle. Yannik Bigouin est en train de travailler avec les commerçants et tout ceux qui sont actifs dans le secteur économique de Plouguerneau sur un projet de clarification et d'amélioration de la signalétique commerciale. C'est un début de programme d'investissement qui va être en phase avec notre programme électoral et, comme a dit Monsieur Le Maire, on espère être à même, en prenant en compte les grandes valeurs du travail de Yann Le Meur et en prenant en compte les enveloppes identifiées pour cible sur les années à venir, on espère pouvoir vous présenter au mois d'avril, un plan pluriannuel d'investissement qui ne sera pas un document totalement fixe mais qui représentera les grandes orientations que nous allons adapter tous les ans. Donc, lors des Débats d'Orientation Budgétaire, où l'on est censé avoir quelques éléments prospectives. Pour conclure, un mot sur les périodes suivantes 2016-2017. Comme vous avez vu, les deux simulations qui intéressent la majorité sont les simulations 3 et 7 de Yann Le Meur. Les deux commencent de la même manière, c'est à dire un freinage en 2015 des charges de fonctionnement et ensuite en 2016 une baisse. Donc deux années qui vont être très difficiles en terme de maîtrise du fonctionnement pour atteindre ces objectifs. Les priorités vont rester les mêmes, on va encore poursuivre avec le désendettement, cela veut dire pas de nouvel emprunt du moins en 2016. Il y a bien sûr dans ce contexte, et c'est cela qui rend la situation difficile, une vraie préoccupation car, malgré les baisses en terme de charges de fonctionnement, l'enjeu est de maintenir la qualité des services proposés. Et il faut continuer d'investir, même si l'investissement est plus modeste, ce n'est pas quelque chose sur lequel il faut faire un trait pendant quelques années. Le budget d'investissement va être plus modeste. Si on suit la simulation 3, ça va être à moins de 1 million. Pour conclure, c'est quelque chose qui peut à moyen terme aider les finances de la commune et la question de la mutualisation. En introduction Mr Le Maire a déjà esquissé un peu les chantiers qui ouverts. Il faut savoir qu'il y a un comité technique qui a été formé, composé des Directeurs Généraux des Services sur l'ensemble des 13 communes, qui est en train de travailler sur 4 thèmes pour essayer de dégager une démarche pratique et ensuite les élus vont reprendre la main pour trancher sur le choix éventuel de mutualisation.

Mr Le Maire : Merci Mr Le Meur, Merci Andrew pour cette présentation qui était assez longue, mais qui est très intéressante, importante et pédagogique. Ce qui prouve donc que ce qui peut paraître assez compliqué et opaque, dès lors que l'on prend le temps de réfléchir à la manière dont ça peut être vulgarisé, peut être rendu accessible à tous et à toutes et c'est vraiment l'un des enjeux sur lequel on souhaite avancer. Je vous propose de passer au débat, donc on est sur une configuration de type PADD donc il n'y a pas de délibérations.

Lédie Le Hir : Juste d'abord une question, peut on connaître le montant de la prestation de Yann Le Meur par rapport à tout ce qui a été présenté ?

Andrew Lincoln : Aucun problème, 7500€ hors taxes.

Mr Le Maire : C'est une question que l'on attendait un petit peu. Comme je l'ai expliqué en introduction, pour nous c'est un investissement donc c'est très important pour nous en début de mandat que d'investir dans ce type de soutien. Et rapidement ça sera amorti si on tient les objectifs que l'on s'est fixés, non pas simplement sur l'année prochaine, mais pour l'ensemble de la durée du mandat. C'est donc tout à fait précieux.

Lédie Le Hir : Dans ce DOB 2015, dans les documents que nous avons eu dans le dossier, il y a un seul ratio qui est mentionné, c'est le délai d'extinction. En 2014, c'est vrai qu'il y avait d'autres différents ratios qui avaient

été présentés, donc peut-être qu'on les aura lors du compte administratif, pour voir un petit peu où on en est dans les autres ratios. Déjà, celui là, le délai d'extinction a un peu augmenté. J'ai un peu de mal à comprendre, tout à l'heure c'était 10, puis 10,4 dans les simulations et 10,9 dans le document donc c'est vrai qu'on nous a dit que les chiffres n'étaient pas encore définitifs donc on va aussi attendre de savoir quel est le chiffre définitif de ce délai d'extinction. J'ai regardé un peu les autres ratios et ils se sont tous pratiquement dégradés. Quand nous on avait ces niveaux en ratios, on avait une mauvaise gestion, et quand c'est vous, c'est noté dans le document, c'est mécanique. Je pense qu'on est quand même sur le même niveau de ratios donc on peut dire que votre gestion n'est pas aussi rigoureuse que ce que vous annoncez en 2014. Vous aviez prévu dans le DOB, 2% d'augmentation hors emprunts, on arrive un petit peu en dessous de 7%, donc les objectifs n'ont pas été atteints. Vous décidez d'adopter une stratégie financière de défense et de reconstitution de la dette, c'était aussi un de vos objectifs 2014 que vous n'avez pas atteint. Il y a donc 3 simulations qui nous ont été données dans le document pour travailler, donc effectivement la première simulation est irréaliste. Vous l'avez démontré et c'est tout de suite ce que j'avais écrit sur le tableau. La deuxième simulation qu'on nous a donné a le mérite d'être efficace mais est quand même très difficile à tenir car ce sont des chiffres très rigoureux. Et il y a la troisième, intermédiaire, qui semblait dans le document qu'on a eu, avoir un peu votre préférence. Vous faites aussi référence dans ce DOB à l'analyse du percepteur mais une de ces principales recommandations étaient de limiter les charges de personnel. Or, on voit que c'est ce qui a augmenté le plus sur le budget 2014. Vous l'avez expliqué c'est votre politique, c'est votre choix, mais ça aura quand même une répercussion très importante sur les finances à suivre. Je suis d'abord satisfaite car je vois sur ce document que les chiffres que j'avais annoncé dans le DOB de 2014 s'y retrouvent. Je suis amusée de voir que le spectre de l'Armorica est agité à pratiquement chaque paragraphe ! Je suis surprise de voir que les aménagements de la voie bleue et les noms de rue sont notés en étant « votre programme ». Je pense que si l'on regarde les budgets précédents ils y étaient déjà donc ça fait aussi partie de ce que nous annonçons. Donc je suis curieuse de voir qu'est ce qu'il sera vraiment présenté en mars et quelles sont les actions concrètes qui vont donner les différentes réductions au niveau du fonctionnement. J'avais noté que j'étais tout de même inquiète sur l'avenir des finances de la commune, car à la lecture du document, nous n'avions pas de lecture claire de ce qu'allait être le budget de 2015.

Mr Le Maire : Je passe la parole à Pierre Appriou qui va intervenir sur les questions de personnel, entre autres.

Pierre Appriou : Puisque c'est l'un des points qui est soulevé, l'augmentation des frais de personnel, je vais m'exprimer sur les services techniques en vous donnant des chiffres et en vous montrant que les services techniques, ce n'est pas là que les frais de personnels ont augmenté. Je prends au 1er avril 2014, il y avait 23 agents des services techniques : 18 titulaires et 5 CDD. Au 1er janvier 2015, il y a 24 agents : 21 titulaires ou stagiaires, 1 CDD et 1 CAE. Donc sur les 5 CDD que vous aviez au 1er avril 2014, on en a titularisé 3 qui sont stagiaires actuellement, dont 1 à la voirie, 1 aux bâtiments et 1 aux espaces verts pour remplacer quelqu'un qui est malade et qui ne reviendra pas. Donc les 2 autres CDD n'ont pas été renouvelés dont 1 qui était assez onéreux et pour lequel nous avons fait un autre choix, c'était l'ingénierie au niveau de l'eau et de l'assainissement qui est un sujet important pour les services techniques. Donc nous avons fait un autre choix qui est de se référencer à l'eau du Ponant en ce qui concerne l'ingénierie dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Je rappelle que nous allons mettre un conseil d'orientation et d'exploitation tel qu'il l'a été préconisé par la chambre régionale des comptes. J'espère que nous serons à même de le faire passer lors d'un prochain conseil municipal. Encore une fois, aucune augmentation là-dedans puisqu'on est passé de 18 titulaires, 5 CDD, à 21 titulaires ou stagiaires et 1 CDD et 2 CAE. Comptez, ça ne fait pas beaucoup d'augmentation.

Mr Le Maire : Il y a déjà des choix qui produisent leurs effets, on a eu l'occasion de s'exprimer longuement sur ce que cela pouvait produire comme intérêts pour la commune, sur la politique de l'eau en particulier. On a parlé aussi de la mise en place des illuminations à Noël, etc. Ce n'est pas la première fois que l'on s'exprime sur ce sujet. S'il ne s'agit pas des services techniques de quoi s'agit-il ? On peut poser la question à Philippe Cariou sur la salle culturelle.

Philippe Cariou : On parle beaucoup de cette salle qui a démarré il y a quelques mois maintenant. Outre l'aspect, construction et financement du bâtiment lui même, il y a évidemment du personnel dans cette salle conformément aux besoins d'un tel équipement, donc c'est vrai qu'on a là 3 personnes qui sont embauchées. Le nombre de personnes dans la salle est conforme à ce que vous aviez prévu dans votre budget précédent. Il est vrai que c'est quelque chose qui est compliqué pour nous car ça fait une augmentation de charge de personnel importante. Ce n'est pas un spectre, c'est une réalité.

Mr Le Maire : Je me permets de compléter sur cette question du personnel. Tout a un coût, on rencontre une équipe professionnelle riche de compétences, mais tout de même une surabondance de catégorie A, cela n'a pas été notre choix, ça c'est le premier aspect. Il y a eu un retour rétrospectif sur les différents choix qui ont été

réalisés sur le dernier mandat, et l'on voit apparaître la municipalisation de la crèche. C'est un choix tout à fait intéressant qui peut avoir un certain nombre d'avantages, mais ça a un coût. En 2005, on remonte un peu plus loin encore, vous avez fait le choix de créer un service urbanisme, il faut savoir que la commune de Plouguerneau n'était pas du tout obligée de faire ce choix, car ça n'a pas été fait à Lannilis par exemple. Il y a un héritage, il est ce qu'il est, et tout à fait factuel.

André Lesven : Je pensais ne pas parler ce soir, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Le dernier point que vous venez d'aborder par exemple, le choix d'avoir un service urbanisme ou pas. Lannilis n'a pas fait ce choix car elle était en dessous de 5000 habitants quand la DDE de l'époque s'est désengagée. Les communes de plus de 5000 habitants devaient créer ce service et avoir du personnel. Ça c'est un premier point. Deuxième point, concernant la salle culturelle, vous avez fait un autre choix que nous, car il y avait du personnel à l'époque, qui était prévu pour travailler dans cette salle et vous ne l'avez pas basculé. Et vous vous retrouvez aujourd'hui avec une personne qui était en congé parental, qui revient, et je ne sais pas ce que vous avez l'intention de faire. Concernant la salle culturelle aussi puisqu'on y est, il y a des choses qui me surprennent et je l'ai entendu en commission culturelle, quand j'ai dit qu'il y avait des recettes à aller chercher, notamment du sponsoring ou mécénat, on m'a dit que ce n'était pas le rôle des élus. Je veux bien, ce sont des choix, et ce sont vos propres choix, donc ne vous reposez pas sur les autres pour pouvoir assumer vos propres choix.

Mr Le Maire : Il me semble que Ploudalmézeau faisait plus de 5 000 habitants, et ne disposait pas et ne dispose toujours pas de son service urbanisme. Donc est-ce que Ploudalmézeau n'aurait pas appliqué la loi ? Non je crois que c'est 10 000 habitants en fait, donc sous réserve de vérifications nous avons eu ce débat au sein de la CCPA et c'est 10 000 habitants. Pour la salle Armorica, peut-être d'autres explications ?

Philippe Cariou : Je voulais juste répondre à la question du sponsoring, je sais qu'on a parlé de cet aspect là en commission, on n'a pas dit cela sur ces termes là du tout, on a tout simplement dit qu'on n'a pas eu le temps de le faire pour le moment, c'est simplement ça !

Mr Le Maire : D'autres interventions ?

Alain Romey : Pour compléter la question de Mme Le Hir, c'était très intéressant la présentation de Mr Le Meur, mais quelque chose de moins pointu n'aurait peut-être pas pu être fait en interne ? C'était pas possible ?

Mr Le Maire : C'est toujours possible. Mais nous avons fait le choix, il est vrai d'investir et d'avoir des éléments de précision qui me semblaient essentiels. Voilà, c'est un choix.

Alain Romey : Sinon je voulais aussi avoir quelques précisions sur la manière dont vous comptez passer de 4,2% d'augmentation des charges de fonctionnement à 1,4 l'année prochaine et à moins de 2,6 en 2016 ? J'aimerais avoir quelques précisions sur le sujet ?

Andrew Lincoln : Quelques éléments de réponse par rapport à la dernière question. En fait c'est le chantier qui est ouvert. Nous avons fait beaucoup de travail sur l'aspect prospectif qui était très important je crois. La situation est tout de même assez extraordinaire et il est très difficile pour une mairie, sans du soutien technique très compétent, d'esquisser complètement l'ensemble des dotations de l'État. On a vu sur les tableaux de Yann Le Meur que c'est un jeu extrêmement complexe. Il y avait des façons simples de calculer, notamment de la part de l'Association des Maires de France mais qui n'intégraient pas du tout l'aspect péréquation. Si on avait basé toute notre prospective uniquement sur la baisse de la DGF, qu'on aurait pu calculer tout seuls dans notre coin, on aurait été très loin de la réalité, qui heureusement est un petit peu moins mauvaise qu'on aurait pu le croire si on n'avait pas pris en compte la péréquation. Donc en effet, je pense que c'est un très bon investissement qui nous a permis de dégager des ordres de grandeur assez réalistes, à la fois pour l'investissement, qui est important pour pouvoir planifier, mais aussi pour indiquer le niveau d'effort nécessaire par rapport aux frais de fonctionnement. Donc sur les choix ce soir, je n'ai pas beaucoup de choses à dire, ce sera le débat autour du budget. On a devant nous, côté majorité, 15 jours d'un travail très intensif sur le budget pour rendre les arbitrages, pour concrétiser les objectifs. Les objectifs ont été clairement annoncés ce soir et on va, dans la phase qui s'ouvre, s'employer à les mettre en œuvre. Par rapport au débat qui a commencé, j'ai aucune envie de polémiquer, mais je pense qu'il y a sur un sujet un élément où il n'y a aucun doute : notre équipe n'a rien emprunté ! La dette, est la dette de l'équipe précédente, et c'est une dette qui pèse très lourdement sur les comptes, et qui va peser de la même manière pendant les 5 premières années du mandat. Peut-être que si les choses s'étaient passées autrement, ça aurait été plus facile à y faire face, mais en quelque sorte, vous n'avez pas vu ce qui allait venir, malgré le fait que nous sommes en crise en France comme de nombreux pays depuis 2008. Je pense sincèrement que vous avez mal calibré les investissements, vous n'avez pas prévu ce qui allait arriver aux recettes de fonctionnement. Nous n'avons aucune responsabilité dans

les recettes de fonctionnement, ce sont des facteurs socio-économiques qui sont des décisions du gouvernement, mais comme je l'ai expliqué les nouvelles ne sont pas bonnes. Vous, vous avez géré la mairie à un moment, où tous les ans les recettes de fonctionnement étaient en augmentation, les recettes ont chuté et c'est pour cela que les ratios sont en train de se dégrader ! Mais l'impact vient en grande partie de l'extérieur. Pour parler du personnel, bien sûr que les charges de personnel ont beaucoup augmenté : 10%. Mais on l'a déjà expliqué à deux reprises, vous avez en quelque sorte, amorcé cette augmentation. En effet il y a cette salle, et les budgets que vous avez toujours présentés tournaient autour de 400 000€. Vous avez expliqué à la chambre régionale des comptes que le coût net de la salle serait de 35 000€. Toute personne qui connaît le coût de fonctionnement d'une salle de telle qualité sait que c'était un chiffre qui était complètement irréaliste. Et on lit entre les lignes, dans le rapport de la chambre régionale des comptes, que les membres de la chambre avaient un peu de mal à vous croire à ce sujet. Ensuite, comme Pierre l'a détaillé, et c'est une décision que l'on approuve, vous avez reconnu, un peu tardivement, que les services techniques avaient besoin de renforcement. Vous avez commencé en mars 2013, et si vous aviez gagné les élections ces personnes auraient été toujours là et auraient impacté le budget. Ce n'est pas notre décision, c'est la votre, et c'est une décision que l'on approuve, car en effet nous avons constaté que les services techniques avaient besoin de renforcement, mais qui a nécessairement un impact sur le budget. Vos charges de fonctionnement, historiquement, ont été un peu baissées artificiellement car pendant une période les services techniques n'avaient pas assez de bras, donc quand on rétablit les services techniques pour le fonctionnement d'une ville comme Plouguerneau, en effet, cela a un impact budgétaire, mais honnêtement ce n'est pas la responsabilité de l'équipe qui arrive, qui constate en effet qu'un certain nombre de personnes ont été embauchées et qui les confirme.

André Lesven : Juste pour conclure pour moi, je ne vais pas continuer à polémiquer mais je tiens juste à dire : vous ne pourrez pas vous cacher pendant 5 ans sur ce qui s'est passé avant. Il y a un certain nombre d'équipements qui ont été fait dans cette commune, d'ailleurs tout le monde en est bien content, vous savez très bien que ça avait un coût et que ça allait endetter la commune à un moment donné. Maintenant quand vous voulez dire qu'on ne savait pas où on allait, là je ne peux pas accepter ce genre de chose.

Yann Le Meur : Il me semble qu'il faut que j'intervienne sur un point qui a été évoqué à deux reprises sur le coût de l'intervention. C'est embêtant parce que lorsqu'on fait une remise confidentielle, il vaut mieux qu'il y ait le moins de personnes possibles qui le sachent, je vous demanderai de ne pas crier sur les toits que vous avez eu une remise de 20%, car 8000€ le tarif de base hors taxe et là ça a été 6000 avec une remise de 25% et je ne voudrai pas que cela se sache car ce n'est pas appliqué aux autres, si vous voulez bien ne pas le dire. Pourquoi il y a eu une remise, et pourquoi je me suis attaché moi même à venir sur place sans qu'il y ait un coût supplémentaire en tant que directeur général, eh bien cette étude car j'ai un petit attachement pour cette ville que je trouve absolument exceptionnelle quant à son passé culturel breton et c'est vrai que c'est un grand plaisir pour moi de venir participer à des débats publics dans cette commune qui a connu des gens absolument extraordinaires pour moi sur le plan de la musique, du théâtre et sur le plan de la langue. Sinon la question qui a été posée très justement sur le fait qu'il aurait été faisable que cette étude soit faite d'une manière moins pointue que ce que je vous ai montré, mais il est vrai que ce n'est qu'un millième de tout ce qu'il y avait à voir. C'est un vrai problème effectivement qu'il y a eu à aborder quand j'ai eu à décider si oui ou non nous allions faire des études dans des communes rurales alors qu'on intervient que dans des grandes villes en terme de conseils et de prospectives. Il y avait de vrais problèmes dans le milieu rural, il fallait donc qu'on fasse des prix dans le milieu rural pour intervenir en tant que spécialiste car il y a des anomalies terribles dans les méthodologies qui sont appliquées aux études et pseudo études qui sont faites en milieu rural, à des prix bien sûr battant toutes concurrences mais qui sont contre-productifs et qui amènent beaucoup d'élus dans le mur. La question aujourd'hui, ça a été abordé et je remercie Andrew, une des grandes valeurs ajoutées de notre équipe, qui est la seule à faire ça en France, c'est l'écriture de l'ensemble du système d'équation des dotations de l'État. Partout où je vais, partout où l'on est intervenu, des erreurs monumentales se font sur l'interprétation, aujourd'hui difficilement à faire certes, mais c'est pour cela qu'on a besoin de spécialistes pour ces fameuses dotations. Si effectivement, une étude à très bas prix avait été faite, il y a de grandes chances que les dotations de l'État qui auraient été simulées, auraient été soit très largement sous-évaluées, soit très largement sur-évaluées. En tous les cas aucune des équations qui ont été utilisées dans cette étude n'auraient été proposées. Par exemple, je vous ai expliqué tout à l'heure, qu'une commune qui n'est pas très loin d'ici se verra ponctionner 10% de ses recettes réelles de fonctionnement, vous, on l'a vu c'est 1,9%, dans une hypothèse qui en plus est prévue comme étant plutôt pessimiste. Voyez c'est quand même extrêmement important. C'est ce que je dis à tout le monde, si vous voulez faire quelque chose de pas pointu, ne faites rien, effectivement, à ce moment là on peut le faire en interne, mais attention justement à ce que l'on fait actuellement. Il y a actuellement 400 communes en France qui sont équipées de nos logiciels qui permettent de faire des études en interne car elles sont munies d'outils qui leur permettent d'être sécurisées dans l'analyse et dans les simulations. Je trouve que c'est une question extrêmement importante.

Lédie Le Hir : Mr Le Meur, est-ce que je peux vous poser une question technique sur le FPIC ? Jusqu'à

*maintenant, quand la communauté de communes recevait l'argent, elle le répartissait uniformément sur les différentes communes. J'ai cru lire qu'il y aurait peut-être une nouvelle répartition qui serait mise en place, en fonction de la richesse individuelle de chaque commune. Est-ce que c'est quelque chose qui a été validé ou c'est toujours uniformément ?*

*Yann Le Meur : La loi n'a pas changé cette année sur la question de la répartition du FPIC en dehors d'un seul point, qui est qu'à partir de cette année, le conseil de la communauté de communes du Pays des Abers peut décider d'avoir une répartition libre par les critères qu'ils choisissent et que le conseil communautaire décide, sous conditions de règles de majorité qui sont différentes. Avant, c'était à l'unanimité du conseil communautaire, et à ce moment là vous pouviez vous libérer de tous les critères prévus par la loi, notamment le potentiel fiscal auquel vous faisiez allusion. Et là maintenant c'est une majorité qualifiée du conseil communautaire mais aussi une unanimité des conseils municipaux. C'est ça qui a changé, sinon rien n'a changé et ça dépend en revanche de la communauté de commune du Pays des Abers. Si telle communauté de communes décident de changer demain les critères, ça sera possible.*

*Monsieur Le Maire : D'autres questions ?*

*Alain Romey : Je vais remercier Andrew pour sa réponse à ma question et donc rendez-vous à un prochain conseil municipal pour avoir la réponse. En ce qui concerne les investissements que vous avez prévus, les investissements incompressibles pour un montant de 260 K€, je ne suis pas certain que cela comprenne la voirie. Je trouve que ça va être assez juste, car la voirie en elle-même, c'est au moins 300K€ par an. Les choix que vous avez prévu de faire, je voudrais savoir par exemple, quels sont les véhicules des services techniques à remplacer pour un montant de 160 000€ ?*

*Pierre Appriou : Il y a beaucoup de véhicules à remplacer. Il faut savoir qu'au cours de ces 10 dernières années, ont été changés essentiellement les véhicules utilitaires et quelques fourgons. Donc les gros, les camions, les tracteurs, rien n'a été changé depuis une dizaine d'années. Il est bien évident qu'il y a des investissements à faire. On en fera également d'ailleurs, un tractopelle par exemple sera sans doute pris sur le budget eau.*

*Alain Romey : D'accord, donc ce budget prévu de 160 000€ ne couvre pas des véhicules qu'on peut par exemple louer ?*

*Pierre Appriou : Non. Il est possible que ça implique un véhicule utilitaire qui est particulièrement abîmé. Certains ont plus de 15 ans d'âge. C'est donc possible qu'il y en ait un dedans. Mais dans tous les cas ça ne sera pas le gros de l'équipement que l'on va faire dans cette dépense incompressible et nécessaire.*

*Alain Romey : Et dans l'avenir est-ce que vous envisagez le remplacement de véhicules utilitaires, de passer à la location plutôt qu'à l'achat ?*

*Pierre Appriou : Pourquoi pas oui bien sûr c'est à étudier, quel est le coût de l'un et de l'autre. Ceci étant, j'ai été contacté hier ou avant hier par une société qui fait de la mise à disposition de véhicules pour les services techniques des municipalités. En règle générale, ils travaillent dans les grandes villes, mais ils viennent dans 15 jours nous rencontrer pour savoir si on peut avoir un véhicule avec des publicités diverses et variées dessus. Donc on va discuter avec eux la dessus également.*

*Alain Romey : Ok. Donc je voulais savoir également à quoi correspondent les 25 000€ de travaux de descente à Porz Crac'h ?*

*Pierre Appriou : Pour ceux qui sont allés à Porz Crac'h, ils ont bien vu qu'il y avait des travaux nécessaires qui devaient être faits sur la grande cale. Et je ne suis même pas sûr que 25 000€ suffisent.*

*Alain Romey : Non c'est même sûr ! Car il y a une descente aussi devant les viviers, je pensais que c'était celle là. Et comme elle ne sert pas, je ne vois pas pourquoi on aurait investi 25 000€ dedans. Je ne suis même pas sûr qu'elle ait une existence légale d'ailleurs. Et j'avais une dernière question concernant la voie verte, dont vous envisagez de dépenser 50 000€ dès cette année. Dans le contexte très difficile comme l'a annoncé Andrew, je sais que ça fait partie de votre programme, mais ne serait-il pas possible de reporter ces travaux ?*

*Pierre Appriou : Je pense que là dessus nous allons essayer de faire le plus d'économies possibles, avec Isabelle, on en a discuté hier, on va essayer de passer par des chemins qui existent déjà et qui demandent une mise en état relativement faible. On ne va donc vraisemblablement pas ouvrir des chemins nécessitant trop de travaux. Ce qui est important par contre, c'est d'avoir une voie sécurisée entre Plouguerneau et Le Grouanec.*

André Lesven : Sur la cale de Porz Crac'h, j'ai une question à poser, vous prenez cela sur le budget principal ou le budget des ports ?

Andrew Lincoln : Pour l'instant c'est inscrit mais les budgets sont prévisionnels, à part le budget du port, car il est déjà voté donc c'est inscrit sur le budget principal au nom de l'intérêt général de la structure en question qui dépasse je pense l'intérêt simplement des usagers strictement définis ayant des corps morts dans le port.

Mr Le Maire : D'autres questions ? Juste un dernier point d'éclairage, que sur le choix d'être aidé par le cabinet de Yann le Meur. Jusqu'à présent les questions relatives au budget étaient traitées en particulier par l'élu aux finances avec comme interlocutrice, une professionnelle, tout à fait compétente, de catégorie B. L'intérêt de cette intervention a été de faire en sorte que l'on s'approprie collectivement les questions relatives au budget. Et de ce point de vue là, je trouve que c'est tout à fait réussi. Et pour ceux, tu en faisais parti Alain, qui faisais parti de la formation sur les finances locales, c'est vrai que c'était une des préconisations de l'intervenant de dire : là où vous en êtes, ça serait peut-être intéressant en début de mandat de vous faire aider. On considère que ce débat est terminé, on réinvestira ces questions de finances le 19 mars. Merci Yann Le Meur.

<b>Nomenclature ACTES</b> 7.1.2.3.b	<b>TARIFS DE LOCATION 2015 DE L'ESPACE CULTUREL ARMORICA</b> <b>MODIFICATION DE LA CAUTION POUR LES ASSOCIATIONS</b> <b>PLOUGUERNÉENNES</b>
--	---

Suite aux discussions engagées en conseil municipal le 16 décembre dernier, confortées par différents échanges menés avec des associations plouguernéennes utilisatrices de l'espace culturel Armorica ou désireuses de l'utiliser, il est proposé de modifier le montant de la caution pour les associations plouguernéennes et de le ramener à 500 € ainsi qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Cette délibération complète la délibération 7.1.2.3.b du 16 décembre 2014.

Associations plouguernéennes

	Manifestation non lucrative 1ère utilisation dans l'année civile	Manifestation non lucrative à partir de la 2ème utilisation dans l'année civile	Manifestation lucrative	Caution
Salle Jean Bodenez – 307 places assises (gradins), 810 places debout	gratuit	80,00 €	160,00 €	500,00 €
Salle Eliane Pronost – 198 places assises, 560 places debout	gratuit	gratuit	gratuit	500,00 €
Salle Jacques Le Guellec - 290 places assises, 850 places debout	gratuit	gratuit	gratuit	500,00 €
Hall d'exposition seul	gratuit	gratuit	gratuit	500,00 €
Salles Jean Bodenez et Eliane Pronost – 567 places assises	gratuit	80,00 €	160,00 €	500,00 €
Salles Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 434 places assises	gratuit	gratuit	gratuit	500,00 €
Salles Jean Bodenez, Eliane Pronost et Jacques Le Guellec - 905 places assises, 2200 places debout	gratuit	80,00 €	160,00 €	500,00 €
Office	gratuit	gratuit	gratuit	500,00 €
Frais de nettoyage	25 € / heure			

Philippe Cariou : Lors du dernier conseil on a parlé des tarifs. On avait estimé, à raison, que la caution était bien trop forte à 2 500€. On propose de la descendre à 500€ et je pense que ça conviendra à chacun.

Mr Le Maire : Est-ce que sur ce point de réduction de la caution de 2500€ à 500€ est-ce qu'il y a des réactions ? Je propose de passer au vote.

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix contre (A. LESVEN – L. LE HIR – L. GOURLAY)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 3.5.3.a	<b>OUVERTURE DU PHARE DE L'ÎLE VIERGE AU PUBLIC</b> <b>AVENANT 1 A LA CONVENTION DIRM – NAMO / PHARES ET BALISES</b>
--------------------------------------	---

Suite à autorisation du conseil municipal du 27 mai 2014, une convention d'ouverture du phare au public a

été signée entre la DIRM – NAMO / Subdivision des Phares et Balises et la commune de Plouguerneau. Cette convention prévoyait la période d'ouverture de 2014 sans préciser celle des années à venir. Le principe d'ouverture du phare au public a été élargi du 1er avril au 1er octobre, ces dates pouvant être modifiées par simple courrier en fonction de l'évolution du chantier de rénovation du phare. L'article 3 de la convention initiale a donc été modifié en conséquence et un avenant rédigé pour valider ces périodes d'ouverture du phare.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

– de donner délégation à Monsieur le Maire ou son représentant afin de signer l'avenant n°1 de la convention du 6 juin 2014 pour l'ouverture du phare au public entre DIRM - NAMO / Subdivision des Phares et Balises et la commune de Plouguerneau ;

**Annexes :**

1- Avenant n°1 à la convention pour l'ouverture du phare au public entre le DIRM – NAMO / Phares et Balises et la commune de Plouguerneau

2- Convention initiale pour l'ouverture du phare au public entre le DIRM – NAMO / Phares et Balises et la commune de Plouguerneau

*Jean Claude Merdy : C'est pour la convention qui a été voté le 27 mai 2014. Suite à autorisation du conseil municipal du 27 mai 2014, une convention d'ouverture du phare au public a été signée entre la DIRM- NAMO, subdivision des Phares et balises et la commune de Plouguerneau. Cette convention prévoyait la période d'ouverture de 2014 sans préciser celle des années à venir. Le principe de l'ouverture du phare au public a été élargi du 1er avril au 1er octobre, ces dates pouvant être modifiées par simple courrier en fonction de l'évolution du chantier de rénovation du phare. L'article 3 de la convention initiale a donc été modifiée, en conséquence un avenant a été rédigé pour valider ces périodes d'ouverture du phare. Il est proposé au conseil municipal après avoir délibéré de donner les délégations à Mr Le Maire et de voter pour ! L'année dernière le phare a été ouvert de juillet 2014 à mi septembre 2014, et cette année il sera ouvert du 1er avril au 30 septembre. Par rapport aux grandes marées, il sera ouvert un peu plus tôt, le 19 mars.*

*Mr Le Maire : Chacun est libre de son vote. Sur ce point avez vous des questions ?*

*Yannig Bigouin : Juste un petit complément pour informer tout le monde que pendant la grande marée du siècle du 20 mars, il y aura une animation qui sera coordonnée avec l'office du tourisme intercommunal sur St Pabu, Landéda, Plouguerneau autour de l'éclipse aussi du 20 mars. On espère que ça sera un événement régional, pour faire venir des gens de loin et lancer la saison.*

**Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.**

<b>Nomenclature ACTES 3.5.3.b</b>	<b>MODIFICATION 1 DE LA CONVENTION POUR LA VISITE DU PHARE DE L'ÎLE VIERGE</b>
---------------------------------------	--

Suite à autorisation du conseil municipal du 27 mai 2014, une convention pour la visite du phare au public a été conclue entre la commune de Plouguerneau et l'association Karreg Hir.

La convention pour l'ouverture du phare au public entre le DIRM – NAMO / Phares et Balises et la commune de Plouguerneau ayant été modifiée, il est nécessaire également de revoir les articles 3 et 4 de la convention liant la commune et Karreg Hir.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention modifiée entre la commune de Plouguerneau et l'association Karreg Hir.

**Annexe :**

Convention pour la visite par le public du phare de l'Île Vierge – Modification n°1

*Jean Claude : Idem, suite à la convention du conseil municipal du 27 mai 2014, une convention pour la visite du phare au public a été conclue entre la commune de Plouguerneau et l'association Karreg Hir. La convention pour l'ouverture du phare au public entre la DIRM – NAMO, Phares et Balises et la commune de Plouguerneau, ayant été modifiée aussi, il est nécessaire également de revoir les articles 3 et 4 de la convention entre Plouguerneau et Karreg Hir. Il est proposé au conseil municipal après avoir délibéré de donner l'autorisation à Mr Le Maire de signer la convention modifiée entre Plouguerneau et l'association Karreg Hir.*

Mr Le Maire : Sur ce point y a t-il des questions ?

Alain Romey : Il y a quelque chose qui me chagrine un peu, dans une convention l'ouverture est programmée au 1er avril, c'est la convention avec l'Etat. Et dans la convention avec Karreg Hir, ça commence le 19 mars. Que font les gens entre le 19 mars et le 1er avril ?

Jean Claude Merdy : C'est pareil, il y aura des passages sur l'Île Vierge et des visites à partir du 19 mars.

Solenn Douquet : Ce n'est pas une erreur technique, la convention commence bien au 1er avril, mais la DIRM-NAMO a indiqué dans son courrier que seulement cette année, l'ouverture serait autorisée à partir du 19 mars, pour cause de grandes marées. Donc on peut ouvrir le 19 mars, mais ce n'est pas marqué dans la convention car normalement la convention ne court pas que sur cette année civile. Donc dans le courrier de la DIRM-NAMO c'est bien marqué le 19 mars, mais on n'a pas repris cette date dans la convention avec Karreg Hir car ça ne courra pas l'année suivante.

Mr Le Maire : Ce que l'on comprend, c'est que c'est ponctuel ce 19 mars, et que dans les années à venir ça sera différent.

Alain Romey : Je comprends très bien l'ouverture au 19 mars, mais dans ces cas là ça aurait été bien que l'autre convention commence le 19 mars aussi, surtout qu'elle n'est conclue que pour un an.

Jean Claude Merdy : Évidemment si l'année prochaine il y a des travaux au phare, elle peut encore être modifiée par rapport aux travaux qu'il peut y avoir au phare. Et l'année dernière c'était comme ça d'ailleurs.

Mr Le Maire : Ce qui est important c'est que tout cela se fasse en lien avec l'État. Il y a l'accord de l'État. Il y a une autorisation exceptionnelle du fait de la grande marée. Peut-être aurait il fallu un avenant mais nous faisons confiance aux professionnels sur ce point là. D'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 abstentions (A. LESVEN – L. LE HIR – L. GOURLAY)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 3-5-3.c	<b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT APPELÉ « LONGÈRE » SUR LE SITE DE L'ÎLE VIERGE POUR LA MISE EN PLACE DE TOILETTES SÈCHES</b>
--------------------------------------	---

Dans le cadre de la mise en place de toilettes sèches sur l'Île Vierge, la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NA-MO), Subdivision Phares et Balises, autorise la commune à installer, dans la première partie du bâtiment appelée « longère », des toilettes sèches.

La durée de la convention est fixée à la période d'ouverture du phare au public pour l'année 2015, soit du 19 mars jusqu'au 1er octobre 2015.

Au terme de cette convention, le local sera remis aux Phares et Balises de Brest dans son état d'origine. Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, de donner délégation à Monsieur Le Maire afin de signer la convention jointe à la présente délibération.

Annexe : Convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment appelé « longère » sur le site de l'île vierge pour la mise en place de toilette sèches

Jean Claude Merdy : Dans le cadre de la mise en place de toilettes sèches sur l'île Vierge la direction inter-régionale de la mer nord atlantique, manche ouest DIRM-NAMO, subvention Phares et Balises autorisent la commune à installer dans la première partie du bâtiment appelée longère des toilettes sèches exactement comme l'année dernière. La durée de la convention est fixée comme la période d'ouverture du phare au public pour l'année 2015, soit du 19 mars au 1er octobre 2015. Au terme de cette convention, le local sera remis au Phares et Balises de Brest dans son état d'origine comme cela a été fait l'année dernière. Il est proposé au conseil municipal après avoir délibéré de donner délégation à Mr Le Maire afin de signer la convention jointe à la présente délibération.

Mr Le Maire : Des questions sur ce point ?

Alain Romey : On ne va pas revenir sur ces histoires de dates, c'est juste dans l'objet de la convention, l'article 1 « La commune de Plouguerneau est autorisée à ses risques et périls et à titre précaire et révoquant ». Qu'est ce qu'ils entendent par « précaire et révoquant » ?

Jean Claude Merdy : Ils nous prêtent cette partie là, la longère, ils savent très bien que ce bâtiment n'est pas des plus stables.

Le Maire : Je crois que c'est un terme juridique, je laisse la parole à Jean-Paul Le Gall.

Jean Paul Le Gall : C'est juste des termes légaux pour indiquer que ça ne peut pas être de manière définitive et que celui qui prête a toujours la main sur l'occupation du local et peu décider du jour au lendemain que ça s'arrête.

Le Maire : Ça ne veut pas dire que l'on sera chasser de la longère en question.

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 abstentions (A. LESVEN – L. LE HIR – L. GOURLAY)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 3.5.3.d	<b>CONVENTION DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES TOILETTES SÈCHES SUR L'ÎLE VIERGE AVEC KARREG HIR</b>
--------------------------------------	---

La commune est autorisée par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM – NAMO) / Subdivision Phares et balises à installer dans la première partie du bâtiment appelée « longère » des toilettes sèches.

La commune de Plouguerneau souhaite confier la gestion de l'entretien de ces toilettes à l'association Karreg Hir.

La durée de la convention est fixée à la période d'ouverture du phare au public pour l'année 2015, soit du 19 mars au 1er octobre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, de donner délégation à Monsieur Le Maire afin de signer la convention jointe à la présente délibération.

Annexe : Convention de gestion de l'entretien des toilettes sèches sur l'Île Vierge

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 abstentions (A. LESVEN – L. LE HIR – L. GOURLAY)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 4.2.3	<b>RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - C.A.E. - (DROIT PRIVÉ)</b>
------------------------------------	---

Par délibération en date du 22 décembre 2009, la commune de Plouguerneau avait décidé de mettre en place des dispositions permettant de conclure des contrats aidés, en l'occurrence des C.A.E. Passerelle avec des personnes privées d'emploi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, un nouveau dispositif appelé « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur complétant la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès au marché de l'emploi. Dans le secteur non-marchand (les collectivités locales par exemple), le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

La commune de Plouguerneau souhaite recourir à ce dispositif en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emplois à s'insérer dans le monde du travail.

L'Etat prend en charge 85 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonère la commune des charges patronales de sécurité sociale.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un nouvel agent sous la forme de contrat aidé à raison de 20 heures hebdomadaires. Cet agent aura pour fonction le tri et le classement des archives municipales. La somme restant à la charge de la collectivité serait donc de 231.20 euros mensuels.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée de 12 mois à compter du 9 mars 2015.

La présente délibération complète la décision prise le 22 décembre 2009 par l'assemblée délibérante.

Le Maire : je propose le recrutement d'un nouvel agent sous la forme d'un contrat aidé à raison de 20H/hebdomadaire pour une durée d'un an et cet agent aura pour fonction le tri et le classement des archives municipales, la somme restant à charge pour la collectivité serait de 231,20 € multiplié par 12 soit 2774,40 €. C'est vrai que c'est un chantier qui pourrait être reporté mais, on pourrait considérer que ce n'est absolument pas urgent et obligatoire compte tenu de la situation dans laquelle on se trouve, le choix que nous faisons, c'est d'avancer sur ce point là dans la mesure où nous sommes inondés d'archives dans la mairie et qu'il est important de rendre accessible ces archives. Ce n'est pas tout d'avoir des papiers, encore faut-il pouvoir en disposer et cela est sacrément problématique. L'objectif c'est aussi de libérer de la place pour pouvoir travailler sereinement.

Alain Romey : Est-ce à dire que ce travail d'archivage n'a pas été fait les années précédentes ?

Le Maire : La réponse est dans la question.

André Lesven : Le travail a été commencé, il y avait une personne qui devait travailler dessus. Je pense que vous avez une personne dont j'ai parlé tout à l'heure qui rentre de congé parental qui aurait pu continuer à le faire.

Le Maire : Cette personne est actuellement employée aux questions relatives à la signalétique. Il faut qu'on avance très fortement sur ce chantier là. On ne peut pas être à la fois sur un chantier et autre en même temps. Autre aspect important concernant ces archives, je me demande dans quelle mesure, même si la mairie n'est pas un ERP au sens stricte du terme, on n'est pas là sur les éléments de danger. Par rapport aux sorties d'urgence, je pense à l'escalier en particulier, cela pourrait être sacrément compliqué.

**Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 abstentions (A. LESVEN – L. LE HIR – L. GOURLAY)**

<b>Nomenclature ACTES</b> 9.1.a	<b>CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE SIRÈNE ÉTATIQUE AU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)</b>
------------------------------------	--

Suite aux conclusions du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, il a été décidé de doter les communes d'un nouveau dispositif d'alerte : le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Des sirènes d'alerte seront alors positionnées sur le territoire eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population). La commune de Plouguerneau doit, dans ce contexte, raccorder au SAIP une sirène d'alerte.

Une convention doit alors être établie entre la commune et l'État afin de fixer les obligations de chacune des parties dans le cadre de ce raccordement, mais également les modalités de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

La convention prend effet à la date de la signature par les parties du procès-verbal d'installation des matériels de raccordement au SAIP. Elle est conclue pour une durée de trois années et se poursuit par tacite reconduction jusqu'à expiration du contrat de maintenance assurée par Eiffage, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois minimum.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, de donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant afin de signer la convention jointe à la présente délibération.

Annexe : Convention conclue entre l'État et la commune de PLOUGUERNEAU relative au raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Lydie Gourlay : J'ai besoin de quelques informations complémentaires sur ce dossier. Il est noté dans le document un rapport de visite de la société Eiffage que je n'ai pas trouvé dans le dossier. Se posait la question de quelles sont les circonstances locales qui nous obligent à cette implantation ? On voudrait également savoir quel est son coût, les modalités de fonctionnement et quelle est la couverture de cette sirène étatique par rapport à la taille de la commune ? J'aimerais savoir également quel est le moyen de communication que vous avez envisagé vis à vis de la population pour expliquer cette installation, son fonctionnement et les réactions de la population en cas d'alerte ? Qu'est ce que la population devrait faire et savoir si en plus de cette sirène vous avez envisagé d'autres système d'alerte ?

